

## Les magistrats, objets de tensions entre Paris et Monaco

Écouter cet article i

00:00 00:00 / 00:00



Audience solennelle au Palais de Justice de la Principauté, en octobre 2018, avec Sylvie Petit-Leclair (au premier plan), alors procureur générale. Olivier Huitel/Olivier Huitel / Crystal Pictures

DÉCRYPTAGE - Six postes sont à pourvoir d'ici l'été mais, sur fond de luttes d'influence, l'Élysée et le Rocher ne parviennent pas à s'entendre.

Y aura-t-il des juges à Monaco cet été? Depuis plusieurs semaines se joue un bras de fer silencieux entre le Rocher et la France. Entre mai et août prochains arrivent à échéance 20% des effectifs [des magistrats](#) rendant la justice dans la principauté, dont les fonctions les plus importantes: la première présidence et la vice-présidence de la cour d'appel, le procureur général et le vice-procureur général de Monaco, ainsi que deux magistrats de première instance. Soit six à pourvoir, sur la petite trentaine qui compose la justice monégasque. Démographie oblige, les magistrats monégasques ne représentent que 40% des effectifs, et la France complète en détachant ses propres juges, au titre de la convention du 8 novembre 2005 entre la République et la principauté. Une convention qui, en son article 6, dispose que le choix de ces juges et [fonctionnaires](#) doit faire l'objet d'un consensus diplomatique entre les deux États souverains.

Mais, aujourd'hui, l'Élysée semble pratiquer la résistance passive. Elle tarde à lancer l'appel à candidatures pour l'ensemble de ces postes et à valider la nomination de Sylvie Petit-Leclair - actuellement procureur générale de la principauté - en remplacement de Robert Gelli. Ce dernier occupait, depuis 2019, le poste de ministre de la Justice et de directeur des services judiciaires de Monaco. «*Nous avons l'accord de principe de l'Élysée*», tempore avec diplomatie l'entourage du prince. «*Nous vous confirmons que l'Élysée n'a pas répondu à ce stade à la demande du palais princier ayant pour objet d'obtenir la validation française sur la nomination de Sylvie Petit-Leclair*», répond-on sèchement à la présidence de la République. C'est



que la principauté semble avoir profité de la zone grise de la convention pour nommer en direct la magistrate qui ne dépendra bientôt plus de la fonction publique française.

Mise devant le fait accompli, la France n'est pas loin de considérer que l'affaire confine à l'indélicatesse de la part de la principauté, et à la déloyauté de la magistrate française. Point de départ de l'affaire, la rupture, en décembre dernier, par le prince lui-même, du contrat pour trois ans de Robert Gelli. Il avait été renégocié au mois de juin, et signé en bonne et due forme en octobre dernier. *«Il était hors de question de le renouveler, et nous avons découvert seulement en décembre 2021 que ce contrat, dont le prince ne voulait pas, avait été renouvelé»*, affirme-t-on dans l'entourage d'Albert II, reprochant au magistrat d' *«avoir fait des pieds et des mains dans notre dos pour s'accrocher à son poste alors qu'il arrive à la retraite»* . *«Pensez-vous sérieusement qu'en France le président de la République puisse ignorer la nomination de [son garde des Sceaux](#) ?»*, réplique, très choqué, l'intéressé, qui, aujourd'hui, n'a pas reçu signification de la fin de son contrat. *«Il est prolongé jusqu'à fin mai»*, assène un proche du prince. Et de poursuivre: *«Nous voulons rajeunir et féminiser les cadres»*, omettant de rappeler que Sylvie Petit-Leclair est également atteinte par la limite d'âge. *«La femme est éternelle»*, pirouette-t-on sur le Rocher.

## Campagne anonyme sur internet

Côté judiciaire français, on se demande si la disgrâce de Robert Gelli serait liée aux réformes imposées par le haut magistrat: en juin 2020, il faisait en effet abroger l'immunité judiciaire dont bénéficiait la totalité de la maison souveraine, de la cuisinière au sommet de l'entourage princier. Plus récemment, il a lancé une demande d'entraide judiciaire à l'intention de la Suisse. *«Cela n'a peut-être pas plu à tout le monde, même si mes réformes ont contribué à ce que Monaco soit désormais bien noté par les instances européennes en matière de lutte contre la corruption»*, note le haut magistrat. À Monaco, on jure vouloir *«une justice digne de ce nom»* et exiger *«une extrême intégrité de ceux qui la servent car notre système judiciaire monégasque est le pilier de l'État de droit . Le prince entend mettre l'accent sur l'éthique et la déontologie»* . *«De ce que je vois, la justice est très bien rendue. En tout cas, pour les dossiers qui arrivent jusqu'au tribunal»*, avance précautionneusement un [magistrat](#) en poste.

*«Il ne faudrait pas que nos magistrats servent de caution à la justice monégasque»*, prévient, cependant, [Ludovic Friat](#) , secrétaire national de l'Union syndicale des magistrats (USM), qui suit le bras de fer avec inquiétude et note combien les magistrats français font preuve de prudence pour échanger avec le syndicat de magistrats. Et de poursuivre: *«L'affaire Gelli et, avant elle, l'affaire Levraut posent la question de l'indépendance de la justice à Monaco.»* Ces dernières sont, d'une certaine manière, liées, puisque la France avait accepté en 2019, à la demande de Monaco, de ne pas renouveler le détachement du juge [Édouard Levraut](#) , t - juge d'instruction trop zélé qui avait eu le mauvais goût de mettre en examen le patron de la police monégasque. Elle avait obtenu, en échange, que le ministre de la Justice de l'époque, [Laurent Anselmi](#), soit remplacé par Robert Gelli.

Certains de ces documents sont authentiques, beaucoup sont des faux, tous ont pour but de faire main basse sur l'économie monégasque

Entourage d'Albert II

C'est cette même affaire Levraut, d'ailleurs, qui est à l'origine de la saisine de la Cour de justice de la République contre le garde des Sceaux, [Éric Dupond-Moretti](#) . À l'époque, en effet, il était avocat d'une des parties. Les syndicats lui reprochent désormais de régler des comptes personnels en poursuivant le juge Levraut au disciplinaire pour rupture du secret de l'instruction. L'affaire va fort loin, puisqu'elle a justement obligé Éric Dupond-Moretti à se déporter du dossier monégasque des nominations, laissant l'Élysée le gérer en direct et sans pare-feu diplomatique, en pleine présidentielle et alors que la principauté est agitée par une crise sans précédent.

Car voici des mois que l'air monégasque est gâté par une campagne anonyme qui se joue via les réseaux sociaux, des chaînes YouTube et des sites internet enregistrés aux quatre coins du monde pour dénoncer les turpitudes du Rocher, notamment en matière immobilière. Une guerre de titans au sein de cet État minuscule, où le prix du mètre carré peut atteindre le million d'euros et où s'opposent le très puissant et vétéran du marché [Patrice Pastor](#), soupçonné d'orchestrer le scandale, ses challengers les groupes Marzocco et Caroli et l'entourage du prince. Depuis octobre dernier, à la mode [WikiLeaks](#), fuitent, par vagues de mailings à destination de milliers de Monégasques, documents et mails échangés entre 2010 et 2020 entre le prince et tout ce qui compte de pouvoir à Monaco, dénonçant combines et malversations.

*«Certains de ces documents sont authentiques, beaucoup sont des faux, tous ont pour but de faire main basse sur l'économie monégasque»*, fait-on savoir dans l'entourage d'Albert II. Plusieurs plaintes ont été déposées par la principauté pour fraude informatique, vols de documents, faux et usage de faux, au tribunal judiciaire de Paris et à Monaco, où trois juges d'instruction travaillent sur le dossier à temps plein. Au palais, Albert II a fait un grand ménage et congédié tout son cabinet. Il est désormais dirigé par [Laurent Anselmi](#), dont la France avait justement obtenu le remplacement par Robert Gelli en 2019... Mieux vaut ne pas *«voler avec des idées simples»* vers Monaco, petit royaume bien compliqué.